

CAUE de l'Aisne
34 rue Sérurier 02000 LAON

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Concours d'idées (architecture) :

**RESTRUCTURATION DU SOUS-SOL / REZ DE CHAUSSEE
DU BATIMENT DU CAUE**

Maître d'ouvrage :
CAUE de l' AISNE
34 rue Sérurier
02 000 LAON

Représentant du pouvoir adjudicateur :
Monsieur Nicolas REBEROT, Président du CAUE de l' AISNE

Date limite des candidatures :

16 septembre 2022 – 12 heures

Sommaire

<u>1.</u>	<u>CARACTERISTIQUE DU PROJET :</u>	<u>3</u>
1.1.	OBJET DU CONCOURS	3
1.2.	OBJECTIFS DU PROJET	3
1.3.	CONTEXTE PARTICULIER :	3
1.4.	PROCEDURE EN DEUX PHASES :	3
1.5.	CONDITIONS DE PARTICIPATION ET COMPOSITION DES EQUIPES :	3
1.6.	DESCRIPTION DU MARCHÉ :	4
1.7.	DUREE DU CONCOURS ET DUREE PREVISIONNELLE POUR LE MARCHÉ	4
1.8.	MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
1.9.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
1.10	MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT	4
<u>2.</u>	<u>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :</u>	<u>5</u>
<u>3.</u>	<u>PRESENTATION DES CANDIDATURES (PHASE1) :</u>	<u>5</u>
<u>4.</u>	<u>PRESENTATION DES OFFRES (PHASE 2) :</u>	<u>5</u>
<u>5.</u>	<u>RECEVABILITE ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :</u>	<u>5</u>
<u>6.</u>	<u>TRANSMISSION DES PLIS :</u>	<u>6</u>
<u>7.</u>	<u>VISITE DU SITE :</u>	<u>6</u>
<u>8.</u>	<u>ENVELOPPE PREVISIONNELLE :</u>	<u>6</u>
<u>9.</u>	<u>RENSEIGNEMENTS :</u>	<u>6</u>
<u>10.</u>	<u>DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES</u>	<u>6</u>

1. Caractéristique du Projet :

1.1. Objet du concours

Le concours d'idées a pour objet la réhabilitation et la restructuration du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment du CAUE.

1.2. Objectifs du Projet

Le CAUE lance un concours d'idées pour la restructuration du sous-sol du bâtiment afin d'y créer une salle d'exposition et conférences aujourd'hui indispensable à la vie de l'établissement (voir programme joint).

La surface utile est d'environ 95 m². Une réflexion globale est à apporter sur le bâtiment même si les travaux ne concerneront que le rez-de-chaussée et le sous-sol.

1.3. Contexte particulier

Le bâtiment du CAUE est situé au 34 rue Sérurier en Ville Haute à Laon, et est concerné par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). C'est un bâtiment ancien datant du XVI^{ème} siècle.

1.4. Procédure en deux phases

Le CAUE, après avoir réceptionné les candidatures (**Phase1**) choisira parmi elles trois candidats admis à remettre une offre. (**Phase 2**)

La phase 1 (Candidature) se décompose de la manière suivante : Pré-inscription+ visite* + remise des candidatures + sélection des candidats admis à remettre une offre. Les documents attendus pour la candidature sont précisés à l'article 3 du présent document.

**Une visite obligatoire commentée collective du site sera proposée à l'ensemble des candidats (2 dates possibles seront proposées)*

Le phase 2 consiste en la remise d'une offre pour l'obtention du marché de Maîtrise d'œuvre (Niveau attendu phase Esquisse). Le contenu de l'offre est détaillé à l'article 4 du présent document. Une rémunération des candidats ayant remis une offre recevable est prévue. Cette rémunération sera de 1800 euros HT ; elle pourra être diminuée ou supprimée si les prestations remises ne sont pas conformes aux attentes du maître d'ouvrage ou au présent règlement de consultation.

Le candidat lauréat se verra proposé le marché de maîtrise d'œuvre privée pour la réhabilitation et la restructuration du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment du CAUE. La description du marché est détaillée à l'article 1.6

1.5. Conditions de participation et composition des équipes

Sont admis à concourir, un architecte ou une équipe pluridisciplinaire composée d'un ou plusieurs architectes inscrit au Tableau de l'Ordre pour les ressortissants français ou possédant un Diplôme reconnu au titre de la directive n°85/834/CEE. Aucune forme de groupement n'est imposée. Les candidats peuvent présenter leur candidature, soit en qualité de candidats individuels regroupant toutes les compétences, soit en qualité de membre d'un groupement.

Des bureaux d'études pourront être associés si le candidat considère que cela est nécessaire pour le projet. *Les Bureaux d'Études et autres spécialistes pourront présenter leur candidature dans plusieurs équipes.* Le mandataire de l'équipe devra obligatoirement être un architecte.

Cette consultation s'adresse exclusivement aux architectes inscrits à l'ordre depuis moins de 5 ans et implantés dans les Hauts-de-France.

Il est attendu une sensibilité aux éco-matériaux, à l'utilisation de matériaux locaux et éventuellement au « réemploi ».

Est exclu du concours tout membre du Conseil d'administration du CAUE ou membres du CAUE.

1.6. Description du Marché

Le marché qui sera conclu à l'issue du concours consiste en une mission complète de maîtrise d'œuvre privée. Cette mission comportera les éléments suivants :

- esquisse (ESQ) ;
- avant-projet sommaire (APS) ;
- avant-projet définitif (APD) avec Permis de Construire ;
- projet (PRO) ;
- assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs (VISA)
- direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

La mission confiée par le Maître d'Ouvrage au Maître d'Œuvre sera définie dans un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui sera fourni en amont de la deuxième phase.

1.7. Durée du concours et durée prévisionnelle pour le marché

Le calendrier prévisionnel sera établi sur **une période de 20 semaines**

Date de lancement du concours d'idées : **juillet 2022**

Date limite de réception des candidatures : **16 septembre 2022**

Date de sélection des candidatures : **23 septembre 2022**

Date remise des offres : **4 novembre 2022**

Sélection du lauréat : **18 novembre 2022**

Date prévisionnelle de commencement des travaux : **février 2023**

Durée prévisionnelle maximum du marché (réception travaux) : **9 mois**

1.8. Modifications au dossier de consultation

Le CAUE, chargé de l'organisation du concours d'idées se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures ou des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1.9. Délai de validité des offres

Sauf spécification contraire dans l'acte d'engagement, en phase 2 le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

1.10. Modalités de financement et de règlement

Modalités de paiement : Virement

Unité monétaire utilisée : euro

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures

Modalités de financement : Opération financée sur les ressources propres du maître d'ouvrage.

2. Contenu du dossier de consultation :

1.1. Phase 1

Le dossier de consultation contiendra le règlement de la consultation (RC) le programme et le calendrier prévisionnel.

1.2. En Phase 2

Le dossier de consultation contiendra le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et l'acte d'engagement (AE).

3. Présentation des candidatures (Phase1)

La candidature comprendra :

- Une **lettre de candidature** permettant de connaître l'identité du candidat, s'il se présente seul ou sous la forme d'un groupement. La **composition de l'équipe et les moyens humains et matériels** de l'agence d'architecture et des éventuels bureaux d'études (1 A4 recto)
- Une **lettre de motivation** en une page 1 A4 recto verso maxi :
 - Portant sur l'intérêt du candidat pour le projet
 - Explicitant le choix de la composition de l'équipe
- Un **dossier de références** - 3 références en lien avec le cadre du concours d'idée. Une fiche par projet en indiquant le Maître d'Ouvrage et le montant du marché.
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, elle doit joindre à son dossier de candidature la copie du jugement, ainsi que la justification qu'elle est habilitée à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.
- Une **déclaration sur l'honneur** justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales sociales et qu'il est en règle au regard des dispositions des articles du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, conformément à l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
- Une **Attestation d'inscription à l'ordre des architectes** pour l'année en cours.

4. Présentation des Offres (Phase 2)

Les candidats admis à remettre une offre devront fournir au maître d'ouvrage :

- Une **esquisse détaillée de** l'aménagement du sous-sol et du rez-de-chaussée au 1/100^{ème}
- Un **croquis en perspective ou axonométrie** du projet
- L'établissement d'un planning prévisionnel
- Une **proposition d'honoraires** avec répartition entre les membres de l'équipe (proposition d'honoraire négociable)
- Une **note descriptive du projet**, maxi 5 pages (matériaux, ambiance, aspects techniques)
- Une note méthodologique et d'organisation de l'équipe, maxi 2 pages.

Les candidats pourront être auditionnés par un jury constitué par le Maître d'Ouvrage.

5. Recevabilité et jugement des candidatures et des offres

Phase 1

Pour être recevable la candidature devra comprendre l'ensemble des pièces demandées à l'article 3.

La sélection des candidats admis à déposer une offre se fera selon la grille de notation suivante :

- **Equipe** (noté sur 20 points)
- **Références** (noté sur 30 points)
- **Motivation** (noté sur 50 points)

Phase 2

Pour être recevable l'offre devra comprendre l'ensemble des pièces demandées à l'article 4.

L'analyse des offres se fera selon la grille de notation suivante :

- La qualité du projet proposé (pièces graphiques et note descriptive) : 40 points
- Note méthodologique et organisation de l'équipe : 20 points
- Respect du budget : 30 points
- Planning : 10 points

Le jury sera composé de :

Nicolas REBEROT, Président du CAUE de l'Aisne

Laurent PRADOUX, Architecte des Bâtiments de France

Nicolas DEHU, Architecte et membre du conseil d'administration du CAUE de l'Aisne

Un représentant de l'ordre des architectes Hauts-de-France

Un représentant du Syndicat des architectes

Bruno STOOP, Directeur du CAUE de l'Aisne

Bruno SQUEVIN, Architecte

Raphaël HENON, Architecte conseiller au CAUE de l'Aisne

Robin SARA, Urbaniste au CAUE de l'Aisne

Les membres du jury pourront se faire représenter.

Les candidatures et les offres pourront faire l'objet d'une analyse dans le cadre d'une commission technique en interne.

6. Transmission des plis

Les candidatures, ainsi que les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidatures et les offres électroniques sont obligatoires.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier de candidature et l'offre qui seront demandés aux maîtres d'œuvre contiendront toutes les informations utiles permettant une analyse rationnelle.

7. Visite du site

La visite du site est obligatoire. Deux dates seront proposées aux candidats qui devront obligatoirement réserver un créneau de visite.

8. Enveloppe prévisionnelle

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 170 000 € HT.

9. Renseignements

Les renseignements techniques et administratifs sont à adresser par mail à

M. Robin SARA urbaniste au CAUE de l'Aisne (robin.sara@caue02.com)

10. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures devront être reçues avant le 09 septembre 2022 et envoyées à l'adresse mail suivante : robin.sara@caue02.com